

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 15 avril 2025

Convocation : 8 avril 2025 - Date d'affichage : 8 avril 2025

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boëtier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mardi quinze avril à dix-neuf heures à Pierreclos - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	M. Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Emmanuel ROUGEOT (Pierreclos)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Sylvie DUPONT

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) - M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) - M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) - M. Christophe BALVAY (Trambly) – M. Lionel CABATON (Verosvres).

**Actualisation des délégués au Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud
Bourgogne**

REÇU EN PRÉFECTURE

le 23/04/2025

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2025-32

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (dite loi NOTRe), notamment son article 35 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2016-12-15-002 en date du 15 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne

Le Président expose que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne est un Etablissement public composé des 4 intercommunalités suivantes :

- Mâconnais Beaujolais Agglomération,
- Communauté de communes du Clunisois,
- Communauté de communes du Mâconnais Tournugeois,
- Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier.

Créé en 2017, à partir de la fusion de l'association du Pays Sud Bourgogne et du Syndicat Mixte du SCoT, le PETR Mâconnais Sud Bourgogne a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social à l'échelle de son territoire (art L 5741-2 du CGCT).

Pour rappel, les délégués sont répartis au sein du Comité syndical comme suit :

EPCI	Nombres de titulaires
Mâconnais-Beaujolais Agglomération	40
Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois	17
Communauté de communes du Clunisois	15
Communauté de communes de Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais	8
TOTAL	80

Monsieur Eric MARTIN ayant démissionné de ses fonctions, le Président explique qu'il convient de désigner un nouveau représentant au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï l'exposé et délibéré, à l'unanimité :

➤ **DESIGNE** Madame Laurence GUILLOUX comme déléguée titulaire au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne,

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le même jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Remy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20250415-DELIB_2025_

DELIB 2025-32